



COMMISSION EUROPEENNE

COMITE CENTRAL DU PERSONNEL

[www.cc.cec/home/ccp](http://www.cc.cec/home/ccp)

Bruxelles, le 19 juillet 2011

CCP - CS/VDN - D (11) 236

## **Note à l'attention de M. CAVADA Député européen**

### **Objet : Rapport du PE sur le système scolaire européen**

L'adoption de votre rapport constitue une grande victoire pour tous ceux qui, comme nous, pensent qu'une éducation européenne constitue un des éléments clés en faveur de la construction et de l'intégration européennes. Il a été élaboré suite à de nombreuses consultations qui ont permis d'intégrer les remarques des usagers et des professionnels intéressés par l'essor d'une éducation européenne, ce dont nous vous félicitons.

Comme vous l'indiquez, il convient d'insister en premier lieu sur la nécessité d'exporter le modèle d'éducation européenne dans les systèmes nationaux, à la fois par le développement d'écoles de type II et III, et par l'intégration dans les écoles nationales de concepts empruntés aux Ecoles européennes. En corollaire, les titulaires du baccalauréat européen doivent pouvoir être admis dans toutes les universités de l'UE.

Ces deux points appuient le constat effectué sur le terrain, mis en évidence lors des états généraux et séminaires consacrés à l'essor de l'éducation européenne par le Comité Central du Personnel (CCP) de la Commission, en liaison avec les associations des parents et les comités d'autres institutions. Le système des écoles européennes ne peut être pérennisé et développé qu'à travers son ouverture à la société européenne.

Concernant les aspects pédagogiques, la représentation du personnel de la Commission soutient vos propositions. Nous insistons aussi sur la nécessité de maintenir et renforcer les éléments qui ont fait le succès des écoles : ouverture pédagogique, maintien du multilinguisme, recrutement d'enseignants de qualité, prise en charge d'élèves ayant des difficultés. Il convient par ailleurs d'adopter des solutions permettant aux élèves des écoles d'entamer un parcours scolaire alternatif, par exemple dans un système professionnel.

Concernant les aspects budgétaires, le rapport met l'accent sur les problèmes de surpopulation et de restrictions budgétaires. Le CCP soutient les démarches visant à favoriser et à renforcer l'autonomie de gestion des écoles, tout en préservant la satisfaction des attentes légitimes des usagers. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire de réviser le modèle de financement des écoles et surtout du recrutement des professeurs.

En conclusion, le CCP partage l'option prise dans le rapport selon laquelle les Ecoles européennes sont une nécessité et non un luxe. Elles ont été créées, mais pas uniquement, pour garantir aux enfants des agents des institutions européennes l'accès à l'éducation dans leur langue maternelle, de manière à ce qu'ils puissent à tout moment réintégrer un établissement de leur pays d'origine.

.../...

L'ouverture des écoles au reste de la société avait été d'emblée une préoccupation de leurs fondateurs. Elles sont par ailleurs un investissement à préserver pour améliorer l'avenir des jeunes européens. Il revient donc aux Etats membres de veiller à l'essor de ce modèle unique et exceptionnel d'enseignement en Europe.

Votre rapport jette les bases d'un nouvel essor du système des écoles européennes. Nul ne peut ignorer la dimension internationale potentielle des Ecoles Européennes. Véritables vitrines de l'Union dans le reste du monde si elles pouvaient y être implantées, nos écoles pourraient fournir l'illustration du principe de « l'unité dans la diversité », qui caractérise la construction européenne. De fait, l'Union européenne donnerait une autre image d'elle-même à l'extérieur si, au lieu de multiplier les écoles nationales vouées à la promotion d'une culture unique, elle créait des écoles européennes, et avec elles des synergies éducatives, culturelles et économiques.

Les réductions budgétaires drastiques induisent par ailleurs une surpopulation, une réduction de la liberté de choix pédagogique, des risques de discrimination entre élèves, allant jusqu'à constituer une négation de l'égalité des chances. De ce fait, plus de la moitié de la population éligible pour aller dans ces écoles n'y va pas et se détourne, du fait de la diminution de l'attractivité des écoles européennes, vers d'autres offres pédagogiques, moins européennes. Souligner ce danger revient à réclamer la mise en œuvre du contenu de votre rapport dans les meilleurs délais.

Enfin et avec votre autorisation, nous nous ferons l'écho de votre excellent rapport dans la revue *Education européenne* animée par plusieurs des vice- présidents du Comité Central du Personnel de la Commission. Dans l'exemplaire en copie, vous retrouverez le compte rendu des activités que nous soutenons et notamment l'initiative citoyenne en faveur de l'ouverture des écoles et donc de la généralisation d'une éducation européenne en Europe.

En vous remerciant de l'attention prêtée à la présente et en vous assurant de notre soutien, veuillez agréer, Monsieur le député européen, l'expression de notre meilleure considération.

(Signé)

Cristiano SEBASTIANI  
Président

Cc : Mme Pradines (CAB Sefcovic)  
Mme Day (SG)  
Mmes Souka et Bardoux (DG HR)  
MM. Magnier, Dotto, Jacob et Scriban (DG HR)  
CLPs et OSPs